

LASSEUBE

Site municipal d'information : <http://www.lasseube.fr>

Le Conseil municipal vous informe ...

MARS 2010

VIDE GRENIER

le dimanche 28 février à la salle polyvalente de 9h à 17h
organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Lasseube.

Toute la journée : buvette, sandwichs, pâtisseries, crêpes.

Tarif de l'emplacement au mètre linéaire : 3,50 Euros sans la table ~ 4,50 Euros avec la table.

Réservations auprès de : Valérie : 05-59-04-27-87 ~ Marie : 06-88-78-20-07 ~ Carine : 06-16-81-58-17

Profitez de cette occasion pour vider vos greniers ou placards ...

Vous pouvez faire des dons à l'APEEL ou venir tenir votre stand. Entrée gratuite pour les acheteurs.

REPAS DU SANGLIER

Le repas traditionnel du sanglier aura lieu dimanche 7 mars 2010 à midi
à la maison pour tous (détail au panneau d'affichage de la Mairie).

Réservations avant le 2 mars, auprès des animateurs de «La Lasseuboise» Jean TISNERAT au 05 59 04 22 99, Claude BAUDORRE au 05 59 04 22 35 ou Armand JUMBOU au 05 59 04 22 02.

CONCOURS DE BELOTE

Samedi 6 mars à 20h30
à la Maison pour Tous

organisé par le Club Seconde Jeunesse

RUGBY

Dimanche 7 mars à 14h

LASSEUBE reçoit LAGOR

CLUB SECONDE JEUNESSE

- **Mercredi 3 mars à 14h30** : concours de belote, loto, goûter.
- **Mercredi 17 mars à 14h30** : concours de belote, loto, goûter
- **Jeudi 18 mars** : déjeuner spectacle au Moulin de Bagat. Inscriptions chez Yvonne Cablau.

RÉUNION - DÉBAT

Michel MAUMUS, Conseiller général du canton de LASSEUBE, vous convie à une réunion débat le **mercredi 10 mars à 20h30** à la Maison pour Tous de LASSEUBE.

Ces échanges porteront sur les programmes cantonaux et départementaux ainsi que sur tout autre sujet de votre choix.

RENDEZ-VOUS DE LA FNACA

- **Vendredi 19 mars 2010 à 12h** au Monument aux Morts de Lasseube commémoration du 48ème anniversaire du Cessez-le-Feu en Algérie.
- **Dimanche 28 mars 2010 à 12h30** à l'Auberge de la Promenade (Lasseube) repas du rassemblement annuel. Inscriptions au plus tard le 22 mars 2010.

ATELIERS DE CLOWN-THEÂTRE

« A la rencontre de son propre clown »
Improvisation

les Samedi 27 et Dimanche 28 mars
à la Maison pour tous

Renseignements et inscriptions 04.68.29.16.50

INFOS MARS 2010 (suite)

BIBLIOTHEQUE

Nous vous rappelons que nous n'acceptons aucun don de livres. En effet, nous renouvelons très régulièrement nos collections avec des ouvrages récents. Le bibliobus de la Bibliothèque Départementale de Prêt (à Pau) nous approvisionne aussi de façon régulière.

Nous vous attendons nombreux et espérons satisfaire vos lectures. Sinon, vous pouvez toujours nous demander des ouvrages que vous souhaiteriez lire.

A bientôt à la bibliothèque
Le Bureau

Prime 2010 au Maintien de Troupeaux de Vaches Allaitantes

Les éleveurs qui souhaitent bénéficier de la Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA), devront impérativement déposer ou adresser à la DDTM leurs déclarations entre le **1er Mars et le 17 mai**. Au-delà de cette date des pénalités de retard seront appliquées (1% par jour de retard). Après 25 jours de retard, soit le 11 juin, aucune demande ne pourra donner lieu à un paiement. **C'est la date de réception à la DDTM qui est prise en compte.**

Les dossiers sont à retirer à la Mairie.

Les télé-déclarations sont possibles sur le site :
www.telepac.agriculture.gouv.fr

Les éleveurs devant se munir de leur code d'accès sur la 1ère page en haut à gauche du document intitulé « courrier de fin de campagne » reçu en décembre 2009.

ELECTIONS REGIONALES

Dimanche 14 Mars de 8h à 18h
Si 2ème tour : dimanche 21 Mars de 8h à 18h

RECENSEMENT MILITAIRE EN MAIRIE

Les jeunes gens et jeunes filles qui auront 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser en Mairie à leur date d'anniversaire.

Né(e) en janvier, février ou mars
recensement au plus tard le 31 mars

Né(e) en avril, mai ou juin
recensement au plus tard le 30 juin

Né(e) en juillet, août ou septembre
recensement au plus tard le 30 septembre

Né(e) en octobre, novembre ou décembre
recensement au plus tard le 31 décembre

Pièces à présenter : livret de famille et carte d'identité